

A/C SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 EUR

Dont le siège social est :

20, avenue Véran Duble

84300 CAVAILLON

RCS d'AVIGNON n° 985 223 726

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 24 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt quatre novembre à dix heures,

Monsieur Anatole SALDANHA, né le 12 décembre 1983 à VAL DE BRIEY (54) de nationalité française, demeurant 50 avenue de la Bornala à Nice (06200).

Détenant l'intégralité des titres de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège social vers 34, rue Gioffredo à Nice (c/o HERMETYS)
- Modification de l'article 3 des statuts : Siège social
- Pouvoir en vue des formalités

PREMIERE RESOLUTION : TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Il convient d'acter que la société transfère son siège social c/o HERMETYS (RCS de Nice n° 518.560.552) au 34, rue Gioffredo 06000 Nice, à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS

Il convient dans ce contexte de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

« *ARTICLE 3 – SIEGE SOCIAL*

Le siège social est fixé à : C/O HERMETYS 34, rue Gioffredo 06000 Nice. (...) »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

Maître Nino PARRAVICINI, Avocat au Barreau de Nice, est mandaté pour effectuer les formalités de la SAS A/C SERVICES auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NICE et d'AVIGNON en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Cette décision est adoptée.

Fait à Nice,

Le 24 novembre 2025

La société A/C SERVICES
Représentée par son Président
Monsieur Anatole SALDANHA

